

A

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **lundi 23 mai 2022 à 20h00' au Complexe Sportif, rue du Petit-Bois à Anhée.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Règlement complémentaire de circulation relatif à l'interdiction de circuler aux véhicules motorisés sur le chemin communal sis au lieu-dit « Serinvaux » : décisions
- 3° Arrêtés de police : ratification
- 4° Eglise Protestante de Namur - compte 2021 : avis
- 5° Fabrique d'église d'Anhée - compte 2021 : approbation
- 6° Fabrique d'église de Bioul - compte 2021 : approbation
- 7° Fabrique d'église de Haut-Le-Wastia - compte 2021 : approbation
- 8° Fabrique d'église de Sosoye - compte 2021 : approbation
- 9° Fabrique d'église de Warnant - compte 2021 : approbation
- 10° Intercommunale Trans&Wall - assemblée générale ordinaire : décisions
- 11° Intercommunale AIEG - assemblées générales ordinaire et extraordinaire : décisions
- 12° Intercommunale IMAJE - assemblée générale ordinaire : décisions
- 13° Intercommunale La Terrienne du Crédit Social - assemblée générale ordinaire : décisions
- 14° CPAS : compte, bilan et compte de résultats au 31/12/2021 : approbation
- 15° CPAS : modifications budgétaires n° 1/2022 : approbation
- 16° Compte communal, bilan et compte de résultats au 31/12/2021 : approbation
- 17° Adoption du plan de pilotage pour l'école communale de Bioul (implantations de Bioul et Annevoie) : décisions
- 18° Enseignement : déclaration des emplois vacants au 15 avril 2022 en vue de la nomination définitive : décisions
- 19° Occupation à titre précaire d'un local à Anhée : décisions
- 20° Vente de terrains à Anhée : décision définitive
- 21° Travaux de maintenance du cimetière de Warnant (Phase 3) - marché public de travaux : décisions
- 22° Rapport d'avancement final 2021 de la conseillère en énergie : approbation

A huis clos :

- 23° Avis sur une demande de congé pour prestations réduites pour 2 enfants à charge de moins de 14 ans à raison d'1/4 temps
- 24° Avis sur une demande de congé pour prestations réduites pour raisons de convenances personnelles à raison d'1/2 temps
- 25° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps
- 26° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/4 temps

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

27° Avis sur une demande d'interruption de carrière partielle à raison d'1/5 temps

28° Avis sur une demande de congé parental à raison d'1/2 temps

29° Ecoles communales de l'entité d'Anhée - nomination définitive d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes

30° Ecoles communales de l'entité d'Anhée - nomination définitive d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à temps partiel (8 périodes)

31° Ecoles communales de l'entité d'Anhée - nomination définitive d'une maîtresse d'éducation physique à temps partiel (10 périodes)

32° Ecoles communales de l'entité d'Anhée - nomination définitive d'une maîtresse d'éducation physique à temps partiel (14 périodes)

33° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

Par le Collège,

La Directrice générale,
Françoise Septon.

Le Bourgmestre,
Luc Piette.

